

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »

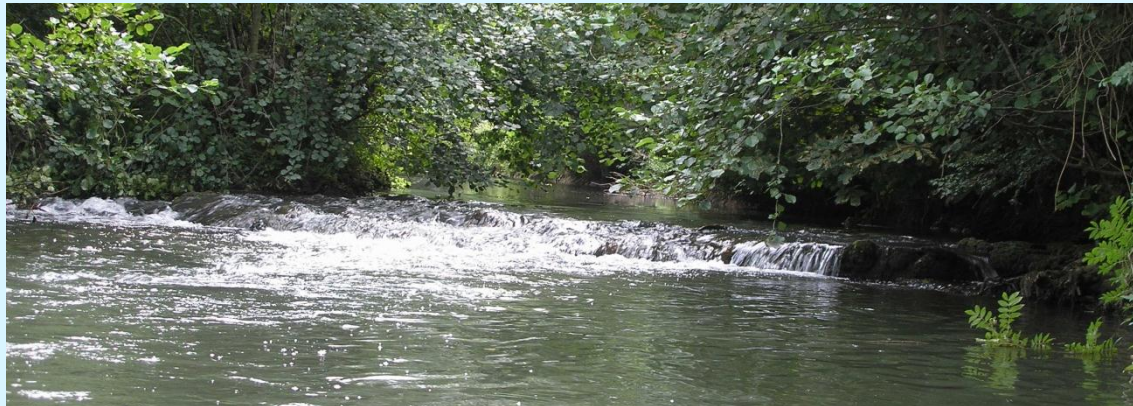
-
6 novembre 2012

Animateurs :
Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique

-
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne



- **Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)**
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions



= programme européen → 2 directives



« Habitats, faune, flore »
92/43/CEE du 21 mai 1992

« Oiseaux »
79/409/CEE du 2 avril 1979

Zones Spéciales de Conservation
= ZSC

Zones de Protection Spéciale
= ZPS

Sites Natura 2000

= Sites naturels remarquables : habitats et espèces d'intérêt communautaire
+ prise en compte des activités humaines : économiques, sociales, culturelles



Europe → obligation de réussite et de résultats

Moyens : choisis par chaque pays → France : volontariat = règle des 3C
(Concertation, Conciliation, Contractualisation)

En pratique :

Comité de pilotage (COPIL)

⇒ Rassemble les acteurs



Elaboration Document d'objectifs (DOCOP)

⇒ Diagnostics écologique et socio-économique du site
⇒ Enjeux pour la conservation , objectifs, mesures de gestion, évaluation financière



Animation du site

⇒ Mise en œuvre du DOCOP

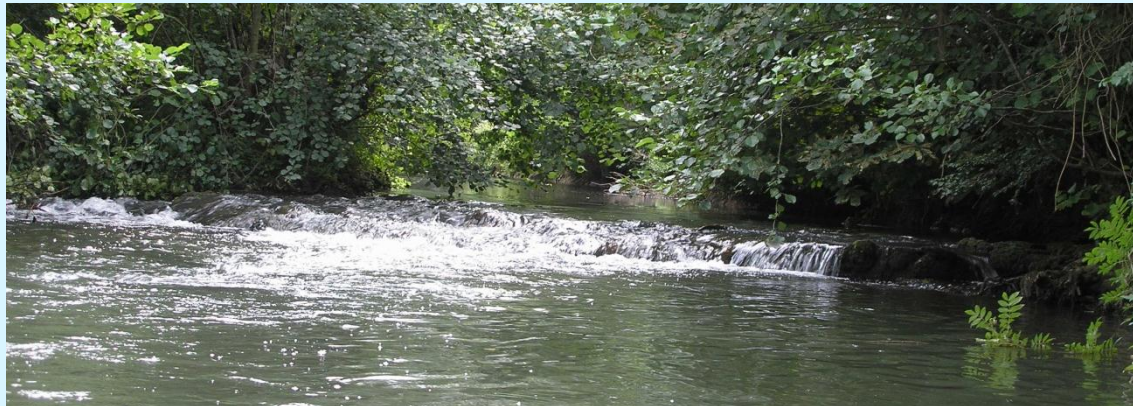
Constitué le 3 juillet 2003

Attribution du marché d'élaboration du DOCOP le 3 août 2005

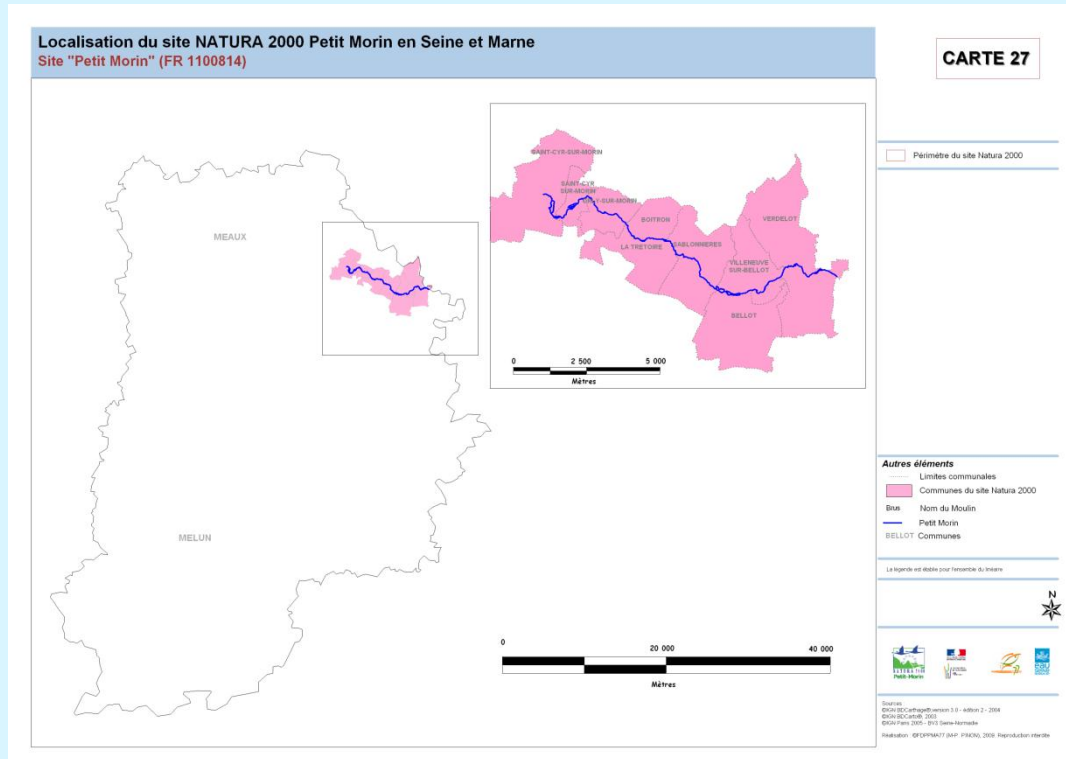
DOCOP approuvé le 27 mars 2009

= phase actuelle

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- **Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)**
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions



« Le Petit Morin de Verdeltot à Saint-Cyr-sur-Morin »



Le site en quelques chiffres :

Linéaire : 23 km
Superficie : 4 ha
9 communes

= Zone Spéciale de Conservation
(Directive « Habitats, faune, flore »)

Site désigné en mars 1999

Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site :

- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- + Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Bratichion*

« Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »

Espèces et habitat d'intérêt communautaire sur le site :



Chabot (*Cottus gobio*)

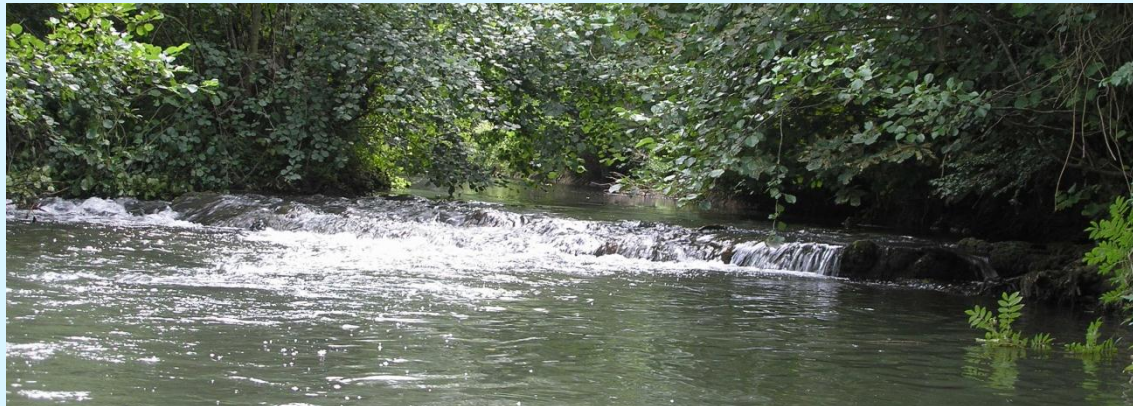


Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)



Rivières des étages planitiaire à montagnard
avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et
du *Callitriche-Bratichon*

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)
- **Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)**
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions



Communauté de communes « la Brie des Morin » :



- Collectivité territoriale désignée par l'Etat pour assurer l'animation du site Natura 2000
 - Regroupe 21 communes, dont les 9 communes du site Natura 2000
 - Animation assurée par le groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
- ➔ Jusqu'en 2015



La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne :



- Intervention sur tout le territoire Seine-et-Marnais
- Accompagnement des exploitants agricoles :
 - = conseils techniques à la production
 - = sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Promotion des Mesures Agro-Environnementales notamment celles propres à Natura 2000 = MAEt (territorialisées)



Assurera le volet MAEt de l'animation



La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) :

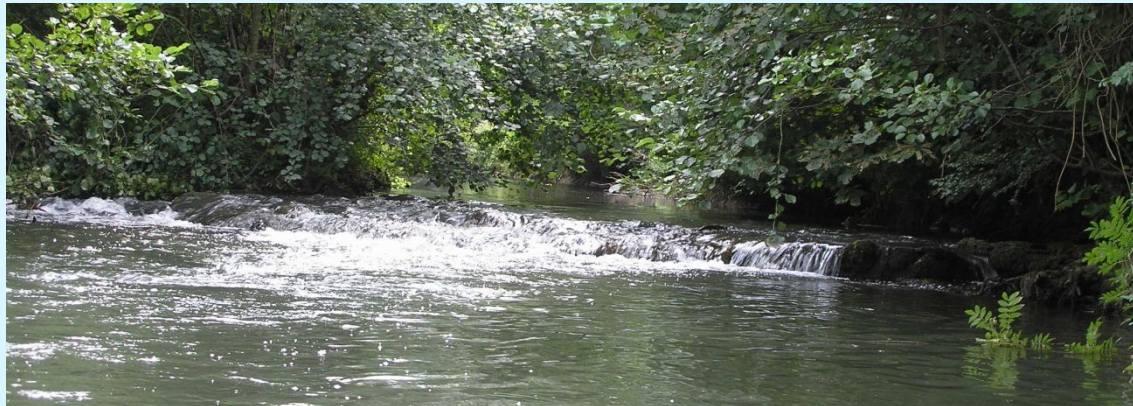
= Association de protection de la nature



Principales missions :

- Fédération des associations locales, promotion, organisation, encadrement de la pêche de loisir
- Information, formation, sensibilisation sur la protection des milieux aquatiques, de la faune piscicole, du développement durable et de la biodiversité
- Gestion de la faune piscicole
- Participation à la police de la nature
- Participation à la mise en œuvre de Natura 2000 en Seine-et-Marne
 - = opérateur de plusieurs sites Natura 2000
 - = animateur de 2 sites Natura 2000 : « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » et « Rivière du Dragon ».

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- **L'animation du site (Florence Delaroche)**
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions

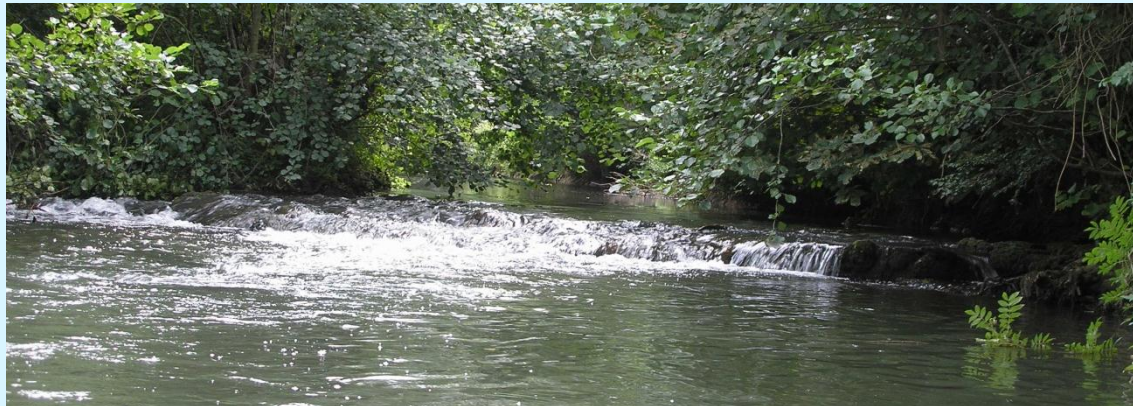


= Mise en œuvre des actions du DOCOB :

- Mise en œuvre de la contractualisation
 - Charte Natura 2000
 - MAEt
 - Contrats Natura 2000
 - Autres contrats
- Suivis socio-économique et écologique du site
- Communication / promotion de Natura 2000
- Organisation de la concertation : COPIL, réunions spécifiques...
- Veille juridique
- Suivi administratif



- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- **Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)**
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions





Actions réalisées dans le cadre de la co-animation :

- Mise en œuvre de la charte, des contrats Natura 2000 et Autres contrats : promotion, aide au montage des dossiers, suivis...
- Suivis écologique et socio-économique du site
- Mise en œuvre de la concertation : organisation des Comités de pilotage, de réunions de formations...
- Communication / sensibilisation : création du site internet (hiver 2012-2013), de l'exposition itinérante (printemps 2013), animations auprès des scolaires (à partir de 2013-2014)...
- Veille juridique
- Suivi administratif de l'animation du site



Actions réalisées dans le cadre de la co-animation :

- Mise en œuvre de la charte, des contrats Natura 2000 et Autres contrats : promotion, aide au montage des dossiers, suivis...
- **Suivis écologique et socio-économique du site = 1^{ers} à mettre en œuvre**
- Mise en œuvre de la concertation : organisation des Comités de pilotage, de réunions de formations...
- Communication / sensibilisation : création du site internet (hiver 2012-2013), de l'exposition itinérante (printemps 2013), animations auprès des scolaires (à partir de 2013-2014)...
- Veille juridique
- Suivi administratif de l'animation du site

Actualisation des données des diagnostics socio-économique et écologique :

Données récoltées entre 2006 et 2008 → Nécessité de les mettre à jour

Données du diagnostic socio-économique

- Actualisation des données INSEE...

Avancée : en cours

- Mise à niveau des connaissances sur les projets en cours sur le site et mise en place de leur suivi

Avancée : tout au long de l'animation

- Création d'une base de données des propriétaires des parcelles cadastrales

Objectifs : Connaitre les propriétaires

Contact possible (envoi d'informations, promotion des contrats...)

Avancée : recueil des données cadastrales en cours, support de la base créé, données à intégrer dans la base

Données du diagnostic écologique

- Collecte des données recueillies par les acteurs locaux

Avancée : en cours

- Prospections du linéaire du site Natura 2000 :

= en canoë, 2 jours, fin août 2012

= Actualisation des données habitat d'intérêt communautaire + tous éléments pouvant impacter le site Natura 2000

- Suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire

RESULTATS de la collecte des données recueillies par les acteurs locaux : de nouvelles espèces d'intérêt communautaire

En cours ...

Mais d'ores et déjà, données sur des espèces d'intérêt communautaire :

→ Mulette épaisse (*Unio crassus*)

- X. Cucherat. Biotope – 2011
- Saint-Cyr-sur-Morin, en limite du site
- + autre donnée à proximité de Montdauphin



→ Vertigo des moulins (*Vertigo moulinsiana*)

- Natureparif – 08 août 2011
- Saint-Cyr-sur-Morin

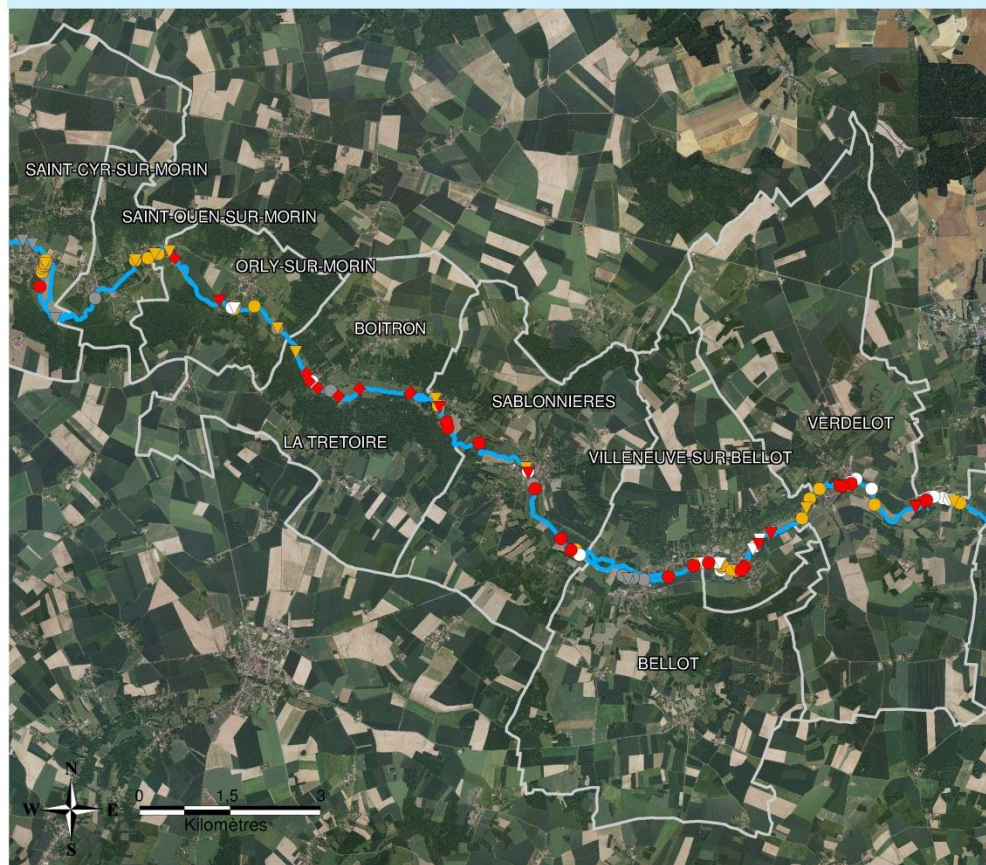


RESULTATS des prospections du linéaire du site : rejets et prélèvements

Résultats des prospections canoë représentés par thématiques, sous forme cartographique

Evolution des rejets et prélèvements entre 2006 et 2012

ZSC FR 1100814 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"



LEGENDE

- Linéaire du site Natura 2000
- Limites communales du site

Evolution des rejets et prélèvements recensés en 2006

- Rejet maintenu depuis 2006 (30)
- Rejet supprimé depuis 2006 (16)
- Rejet dont l'évolution est indéterminée (10)
- ▼ Prélèvement maintenu depuis 2006 (15)
- ▽ Prélèvement supprimé depuis 2006 (9)
- ▼ Prélèvement dont l'évolution est indéterminée (4)

Nouveaux rejets et prélèvements recensés en 2012

- Nouveau rejet (17)
- ▼ Nouveau prélèvement (8)
- ◆ Nouveau prélèvement pour un abreuvoir (8)

Forte densité de points
⇒ Zooms par communes

Tous droits réservés - Octobre 2012



Source :
© BD Ortho, 2010

RESULTATS des prospections du linéaire du site : rejets et prélèvements

Evolution des rejets

Suppression de nombreux rejets, MAIS apparition de nouveaux
⇒ Globalement même nombre qu'en 2006

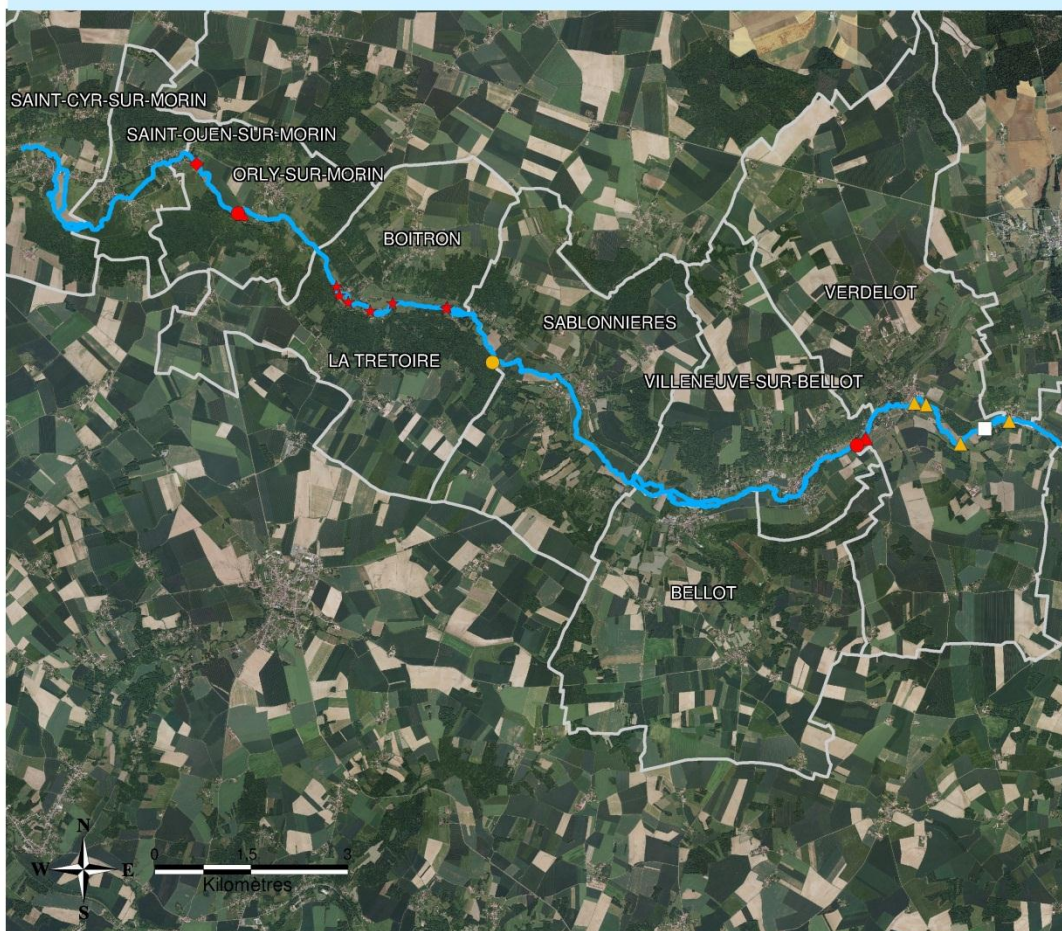
Evolution des prélèvements

Evolution en 2006 et 2012 similaire à celle des rejets
⇒ Globalement même nombre qu'en 2006

RESULTATS des prospections du linéaire du site : abreuvoirs

Evolution et aménagement des abreuvoirs entre 2006 et 2012

ZSC FR 1100814 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"



LEGENDE

— Linéaire du site Natura 2000

□ Limites communales du site

Evolution des abreuvoirs recensés en 2006

- ▲ Abreuvoir sauvage présent depuis 2006 (4)
- Abreuvoir aménagé présent depuis 2006 (2)
- Abreuvoir supprimé depuis 2006 (1)

Nouveaux abreuvoirs recensés en 2012

- ▲ Nouvel abreuvoir sauvage (3)
- Nouvel abreuvoir aménagé (2)
- ★ Nouveau prélèvement vers une pompe à nez (7)
- ◆ Nouveau prélèvement vers un bac (1)

Tous droits réservés - Octobre 2012

RESULTATS des prospections du linéaire du site : abreuvoirs

Evolution

7 abreuvoirs recensés en 2006 :

- 1 abreuvoir aménagé toujours présent

- 6 abreuvoirs sauvages

⇒ 1 supprimé

⇒ 1 aménagé

⇒ 4 toujours présents

+ 13 nouveaux abreuvoirs recensés en 2012

⇒ 3 sauvages



Abreuvoir sauvage (Verdelot – photo 10)



Abreuvoir aménagé (Verdelot – photo 6)

RESULTATS des prospections du linéaire du site : abreuvoirs

Solution

Aménagements de l'abreuvoir :

- Concentrer les abreuvoirs par des clôtures + bloquer l'accès au lit
- Installation de prélèvements menant à une pompe à nez ou à un bac

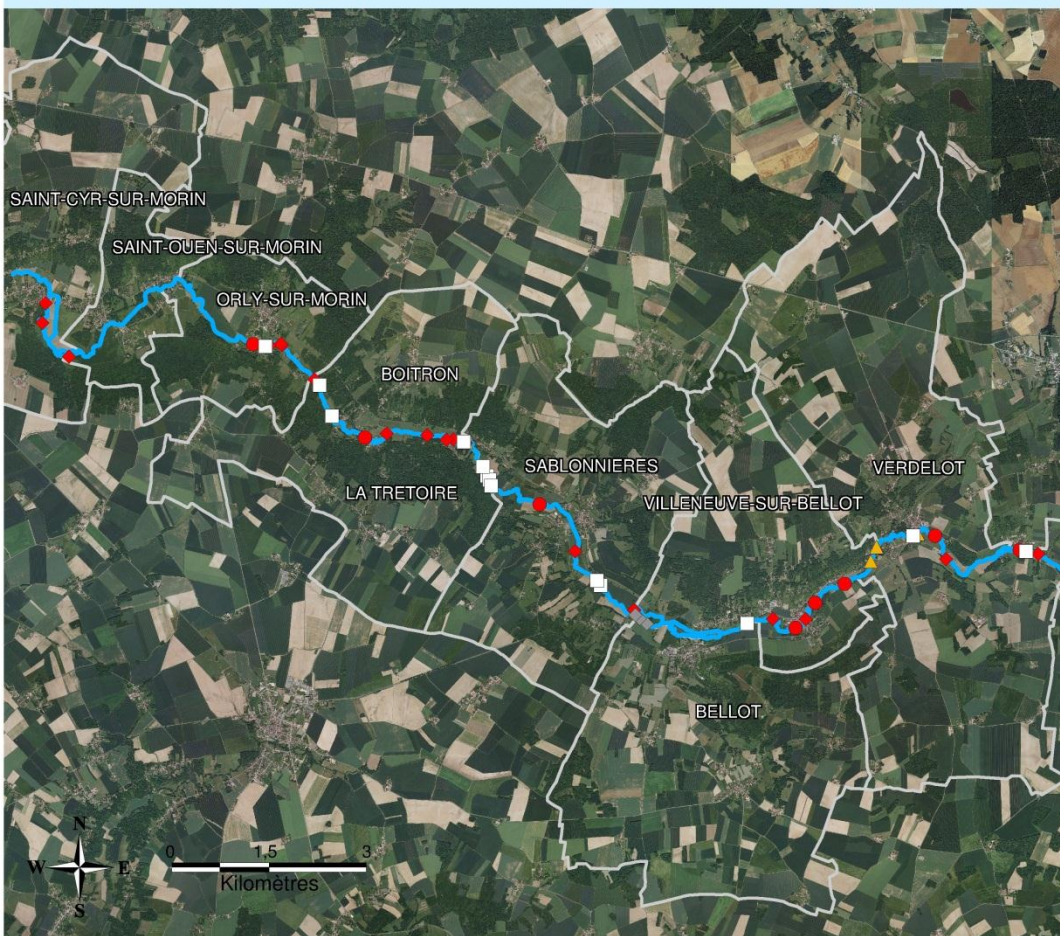
« Autre contrat » n°9 « Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs au sein de la parcelle »

➡ 7 abreuvoirs sauvages sur le site = 7 actions potentielles

RESULTATS des prospections du linéaire du site : les embâcles

Evolution des embâcles entre 2006 et 2012 et gestion à mettre en oeuvre

ZSC FR 1100814 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"



LEGENDE

— Linéaire du site Natura 2000

□ Limites communales du site

Evolution et gestion des embâcles recensés en 2006

□ Traité (13)

▲ Persistant - Appliquer une gestion raisonnée (4)

◆ Indéterminé (3)

Gestion à appliquer aux nouveaux embâcles recensés en 2012

◆ Nouvel embâcle - Appliquer une gestion raisonnée (18)

● Nouvel embâcle - Absence d'intervention (8)

Tous droits réservés - Octobre 2012

RESULTATS des prospections du linéaire du site : les embâcles

Evolution

Traitement d'un grand nombre des embâcles présents en 2006 :

- 4 nécessitent une gestion raisonnée

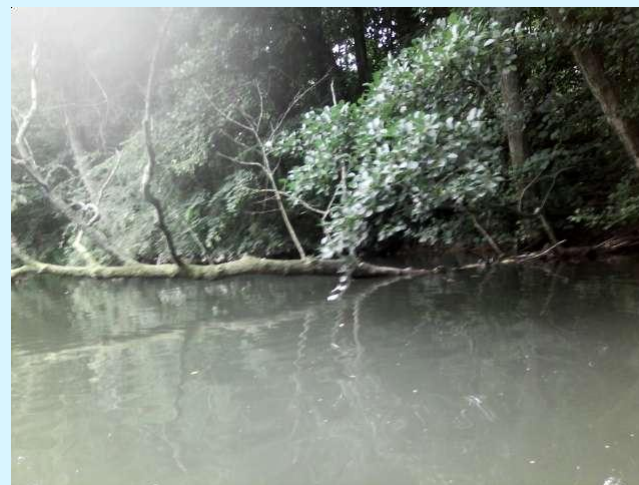


Embâcle majeur (Sablonnières – photo 46)

26 nouveaux embâcles recensés en 2012 :

- 18 nécessitent une gestion raisonnée

- 8 ne nécessitent pas d'intervention



Embâcle à garder (Villeneuve-sur-Bellot – photo 30)



RESULTATS des prospections du linéaire du site : les embâcles

Mise en place d'une gestion raisonnée des embâcles

Contrat Natura 2000 A32311P « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

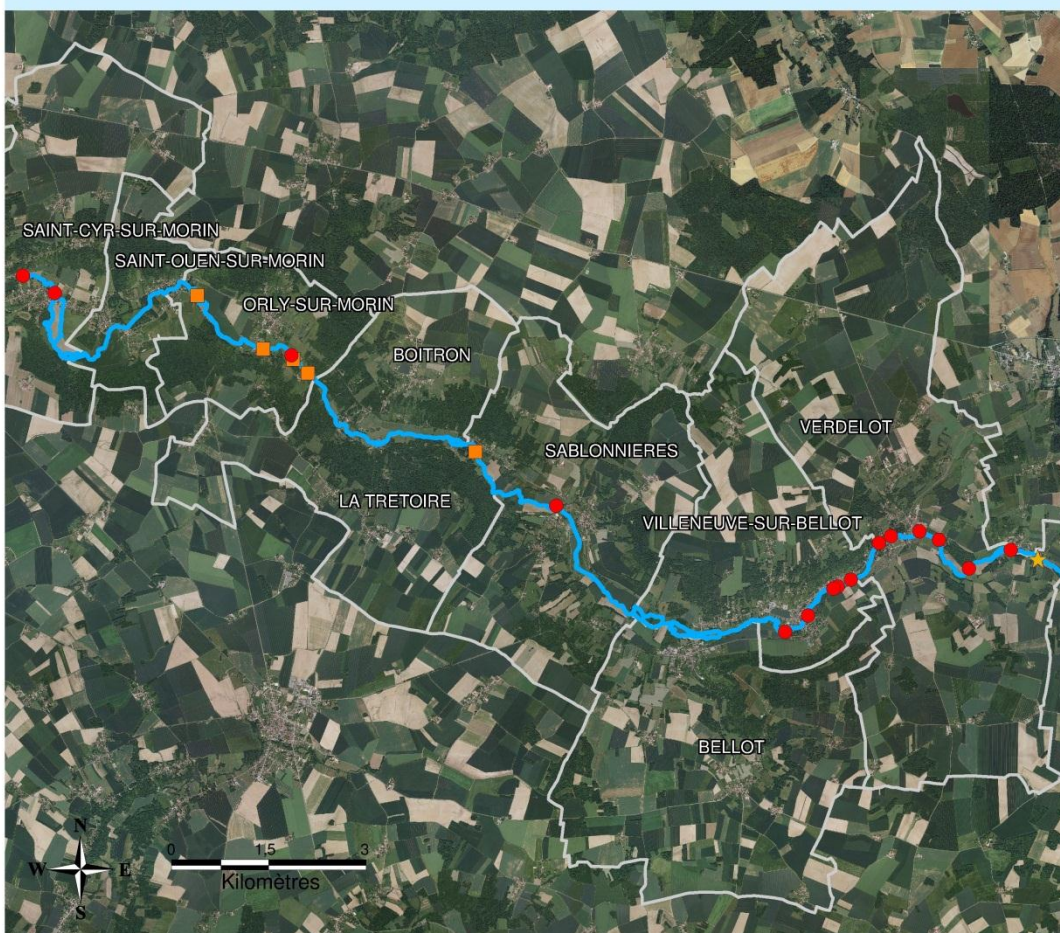
Ou Contrat Natura 2000 F22706 « Chantier d'entretien et de restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »

➔ 22 contrats potentiels

RESULTATS des prospections du linéaire du site : éléments impactant les berges

Eléments impactant les berges entre 2006 et 2012

ZSC FR 1100814 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"



LEGENDE

— Linéaire du site Natura 2000

□ Limites communales du site

Evolution de la zone d'érosion recensée en 2006

★ Zone d'érosion toujours présente en 2012 (1)

Aménagements des berges (prospectés en 2012)

● Protection des berges (15)

■ Pontons (5)

Variété des éléments
⇒ Précisions dans les zooms
par communes

Tous droits réservés - Octobre 2012

RESULTATS des prospections du linéaire du site : éléments impactant les berges

Evolution

Erosion : seul élément recueilli en 2006 => toujours présent

Berges aménagées et pontons = nouveaux éléments

Solutions

Zone d'érosion

Contrat Natura 2000 n°5-A32316P « Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive »

Aménagements des berges

Contrat Natura 2000 n°5-A32316P « Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive »

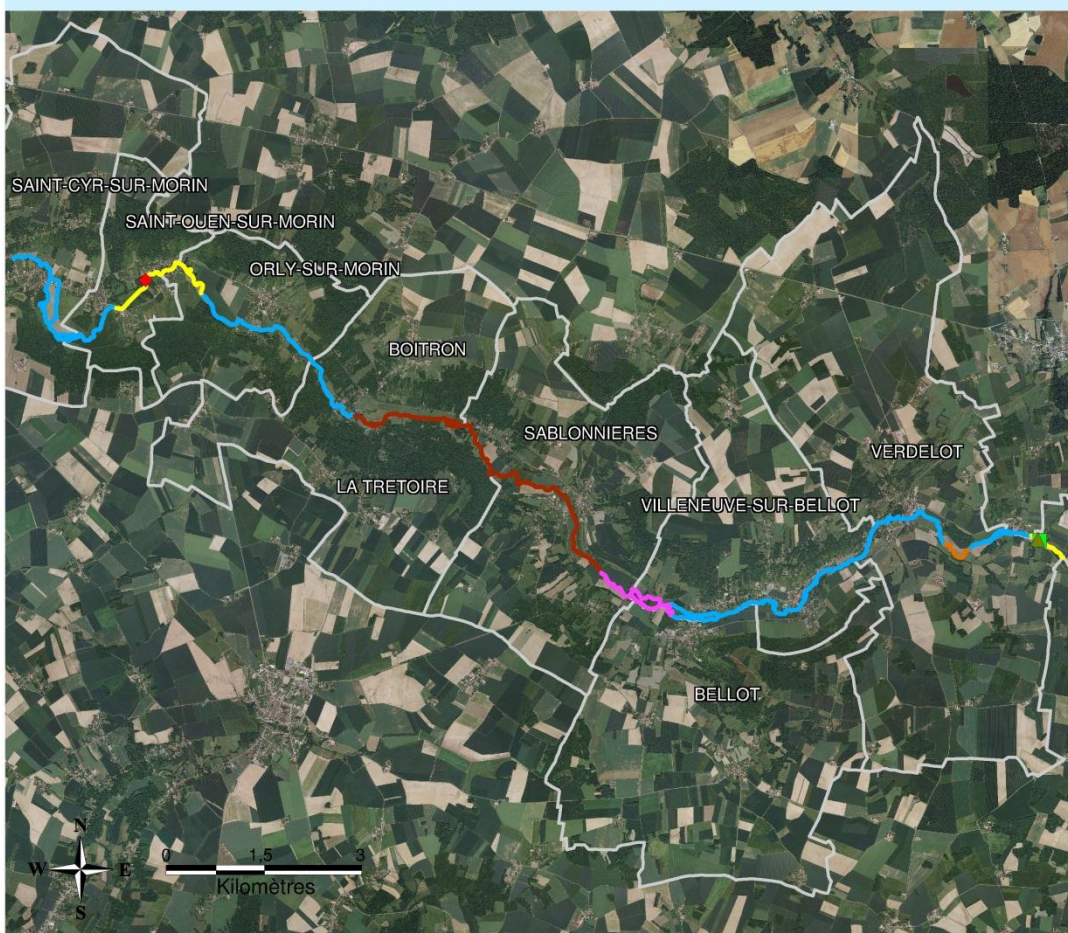
Suivi si besoin : des contrats Natura 2000 n°3-A32311P et n°4-A32311R « Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »

➔ 16 contrats potentiels

RESULTATS des prospections du linéaire du site : espèces invasives

Les espèces exotiques envahissantes en 2006 et 2012

ZSC FR 1100814 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"



LEGENDE

— Linéaire du site Natura 2000

□ Limites communales du site

Espèces végétales

▲ Renouée du Japon traitée

■ Renouée du Japon persistante

◆ Bambou

Espèce animale : ragondins

— Ragondins observés en 2006

— Ragondins observés en 2012

— Ragondins observés en 2012
+ forte densité de terriers

— Ragondins observés en 2006 et 2012
+ forte densité de terriers en 2012

Tous droits réservés - Octobre 2012

RESULTATS des prospections du linéaire du site : espèces invasives

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

2 stations contactées en 2006 :

- 1 toujours présente en 2012
- 1 semble traitée

Espèce à reproduction asexuée = rhizomes souterrains + fort développement + supprime les espèces autochtones

⇒ Suivi indispensable des 2 stations



Bambou

Groupement monospécifique + environ 10 m de long

Espèce non classée invasive dans la région mais qui en présente toutes les caractéristiques :

- Reproduction asexuée par rhizomes souterrains
- Fort développement
- Groupements monospécifiques qui supplantent les espèces autochtones

⇒ Suivi indispensable de la station



RESULTATS des prospections du linéaire du site : espèces invasives

Ragondin (*Myocastor coypus*)



Individus observés en 2006 et 2012 + zones avec de fortes densités de terriers

⇒ Effondrement des berges

Actions de piégeage par la Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne

Contractualisation

Contrat Natura 2000 n°7-A32320P et R « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » ou F22711 « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »

➡ 3 contrats potentiels pour la flore invasive + ≈10140 mètres linéaires pour le ragondin



Prospection du linéaire du site : ouvrages

Evolution

Une seule évolution de la franchissabilité des ouvrages :

Rupture d'une vanne du Moulin le Peron (Saint-Ouen-sur-Morin), le 17 juillet 2012

Majorité des ouvrages infranchissables sur le site Natura 2000

⇒ Rupture des continuités écologiques

Aménagements des ouvrages :

⇒ Restauration des continuités écologiques : piscicoles et sédimentaires

⇒ Diversification des habitats du lit de la rivière

Contractualisation

« Autre contrat » : mesure n°11 « Effacement ou aménagement d'obstacles à la migration des poissons »

➡ 13 actions potentielles

RESULTATS des pêches électriques

⇒ Suivi de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire
+ du peuplement piscicole de la rivière

Suivi de 6 stations sur le site, à raison de 3 par an
Chaque station est prospectée une année sur deux

Critères de détermination des stations :

- Représentativité du milieu en termes d'habitats
- Critères pratiques d'accessibilité

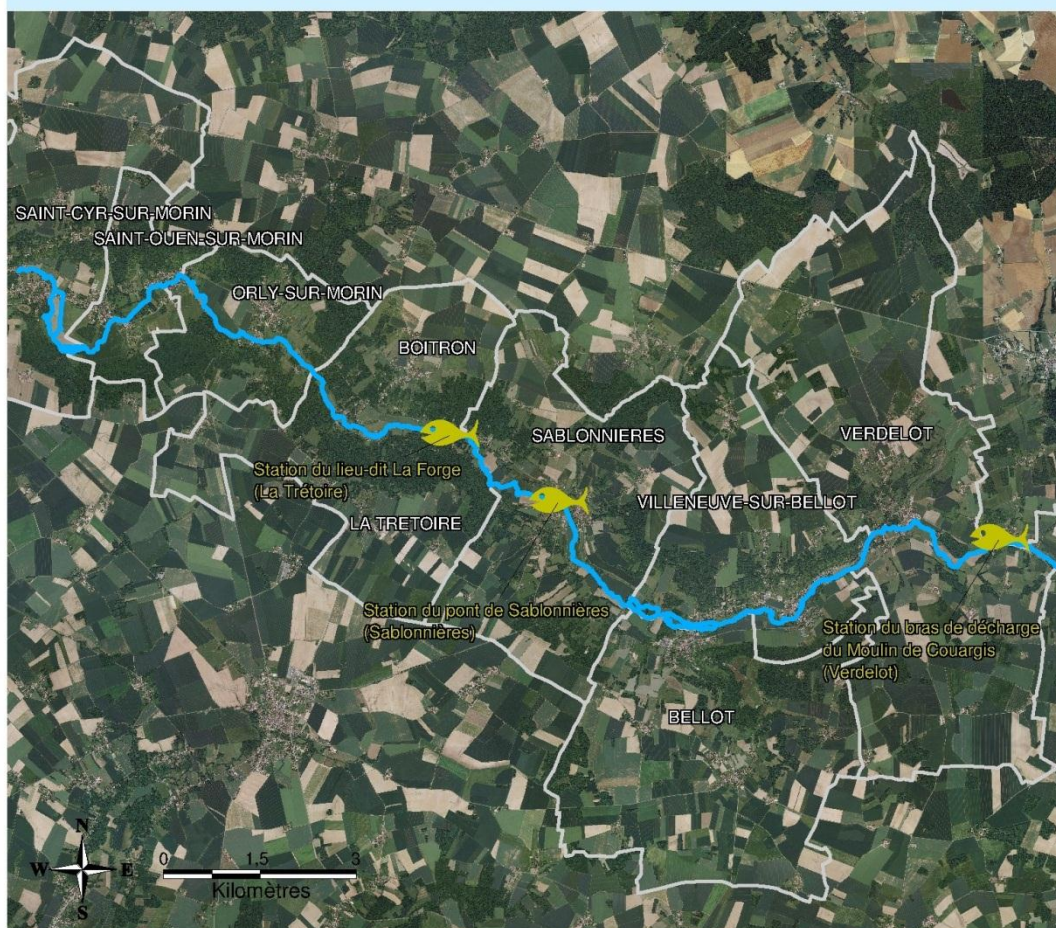
3 stations prospectées en 2012






RESULTATS des pêches électriques : localisation des stations

Stations de pêches électriques prospectées en 2012

ZSC FR 1100814 "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin"



LEGENDE

-  Linéaire du site Natura 2000
-  Limites communales du site
-  Station de pêche électrique prospectée en 2012

Tous droits réservés - Octobre 2012



Source :
© BD Ortho, 2010

RESULTATS des pêches électriques

Pour les espèces d'intérêt communautaire :
représentation par classes de tailles ⇔ classes d'âges
⇒ Structure de la population, perturbations...

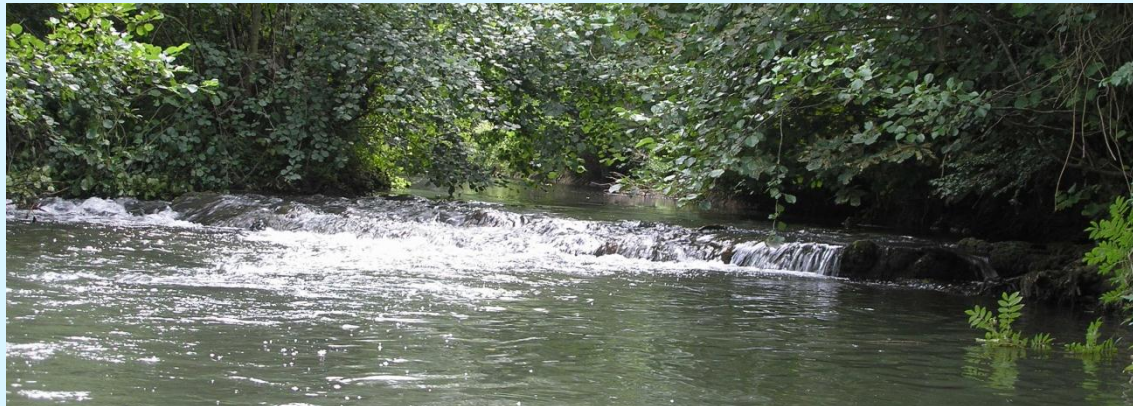


| Station | Espèce | Effectifs | Résultats |
|---|--------------------|-----------|---|
| Moulin de Couargis (Verdelot) | Chabot | 155 | Presque toutes les classes de taille mais déséquilibrées ⇒ Echec de la reproduction ou perturbation du milieu il y a 2 ans |
| | Lamproie de Planer | 12 | Population vieillissante et prête à se reproduire ⇒ Reproduction probable les prochaines années |
| Pont de Sablonnières (Sablonnières) | Chabot | 435 | Radier favorable à l'espèce Presque toutes les classes de taille mais déséquilibrées ⇒ Echec de la reproduction il y a 2 ans |
| | Lamproie de Planer | 34 | Habitats favorables à la croissance et à la reproduction Individus proches de la métamorphose ⇒ Reproduction probable les prochaines années |
| Lieu-dit « La Forge » (La Trétoire) | Chabot | 207 | Presque toutes les classes de taille mais déséquilibrées ⇒ Reproduction précoce cette année |
| | Lamproie de Planer | 1 | Présence anecdotique Faible représentation de l'habitat de croissance |

SYNTHESE sur les données du diagnostic écologique

- 2 nouvelles espèces d'intérêt communautaires contactées en périphérie du site
- Evolution des éléments prospectés
 - ⇒ potentiel de contractualisation qui représente 48 actions + ≈10140 mètres linéaires (ragondins)
- Populations de Chabot et Lamproie de Planer
 - ⇒ Présence d'habitats propices à la croissance et à la reproduction
 - ⇒ Globalement, plusieurs classes d'âges présentes mais déséquilibrées (perturbations, échecs de la reproduction certaines années)
 - ⇒ Reproduction des deux espèces avérée ou très probable les prochaines années

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- **Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)**
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions



Les principales phases de l'animation Natura 2000 par la CA77 en milieu agricole

- Rassemblement des données locales (données internes CA77)
- L'animation de terrain
- L'accompagnement et la formation des agriculteurs
- Le suivi des agriculteurs
- La gestion administrative du DOCOB
- La communication

L'animation de terrain

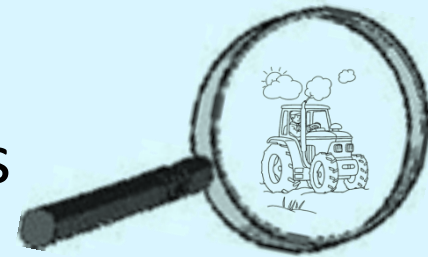
- **Se déroule en 4 phases :**

1) Réunions collectives sur le territoire avec les agriculteurs

- Explication Démarche N2000
- Présentation du Contexte local, enjeux de conservation du site et définition des objectifs
- Approche des 2 thématiques biodiversité + eau

2) Rencontre individuelle et réalisation du diagnostic d'exploitation

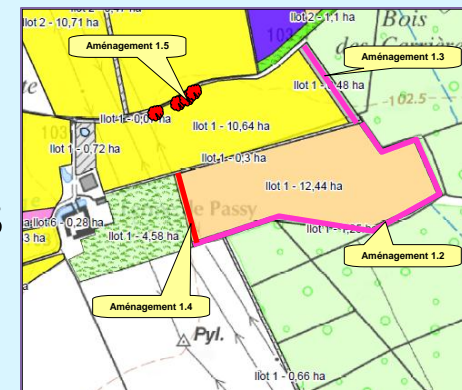
- Diagnostic biodiversité et / ou DAEG (diagnostic agro environnemental géographique)
- Étude du projet de l'agriculteur et souhaits



L'animation de terrain

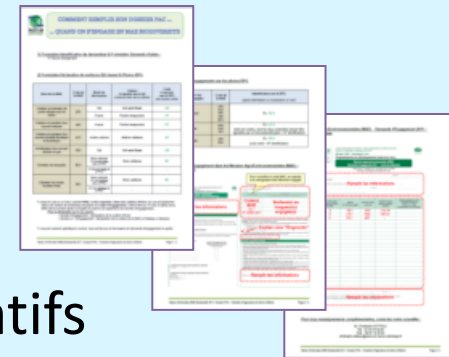
3) Rencontre individuelle et restitution du diagnostic d'exploitation

- Restitution du diagnostic et cartographie
- Propositions d'aménagements et de gestions
- Simulation économique



3) Accompagnement au montage du dossier administratif des MAET et dossier PAC

- Cartographie et géoréférencement des MAET
- Accompagnement pour formulaires administratifs



Accompagnement et formation

- Accompagnement individuel technique pour les aménagements et la gestion pour les agriculteurs contractualisant une MAE/PVE/ autres...
- Propositions techniques aux agriculteurs non engagés en MAET
- Conseils techniques : agronomiques et biodiversité
- **FORMATIONS proposées :**
- Formation Production Intégrée
- Formation entretien de ripisylves
- Formation reconnaissance des auxiliaires
- Autres en fonction des demandes



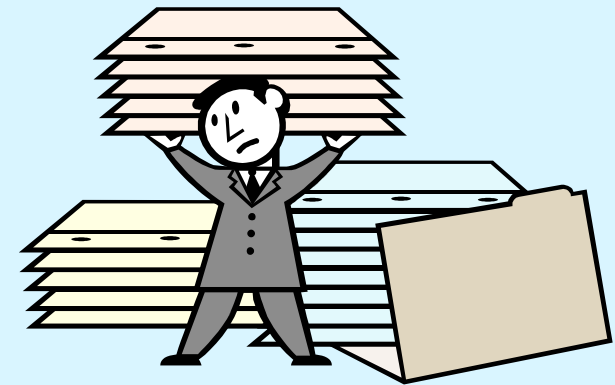
Suivi des agriculteurs

- Engagements MAET
 - Suivi du respect du cahier des charges (entretien, implantation ou bilan phytosanitaires dans le cas des MAE eau)
 - Suivi durant toute la période de contractualisation (5 ans) avec retour annuel sur les exploitations
- Pratiques agricoles parcellaires
 - Enregistrement des pratiques agricoles et calcul des indicateurs (IFT, ...)
- Dossier administratif



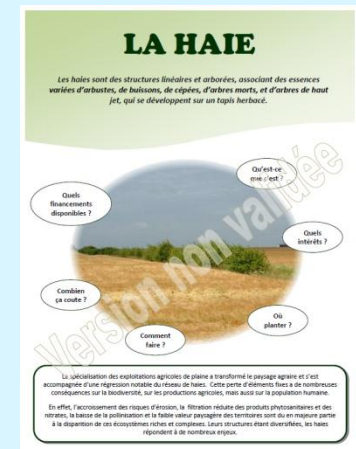
Gestion administrative du DOCOB

- Réunions de coordination avec la Fédération de la pêche => animation coordonnée
- Instruction / saisie des données sous SUDOKO : saisie des données
- Bilan d'activités annuel



La communication

- Création de support de communication spécifique :
 - cahiers des charges des MAET
 - plaquette de présentations des MAET
 - Fiches techniques (haies, PVE)
 - Diaporamas pour les réunions
 - Cahier d'enregistrement des pratiques pour MAET
 - Cahier sur les exigences complémentaires des MAET
 - Notices à destination des agriculteurs pour la PAC
 - ...

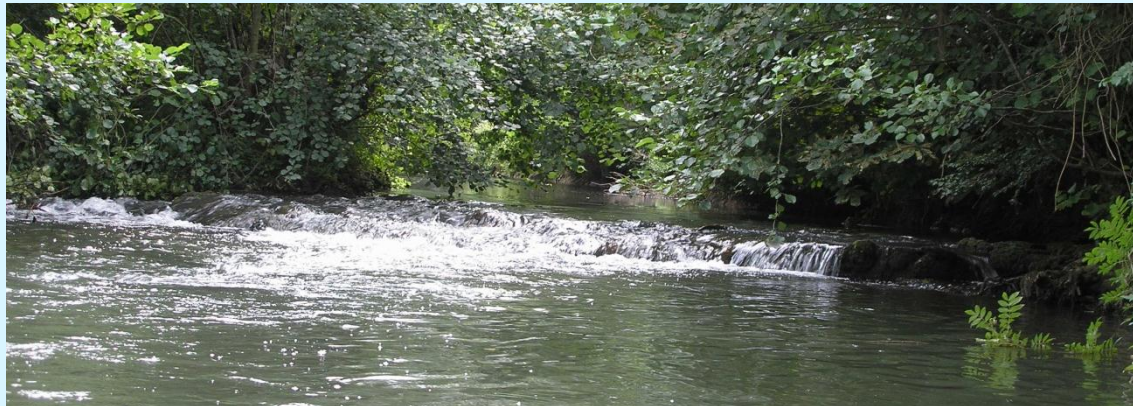


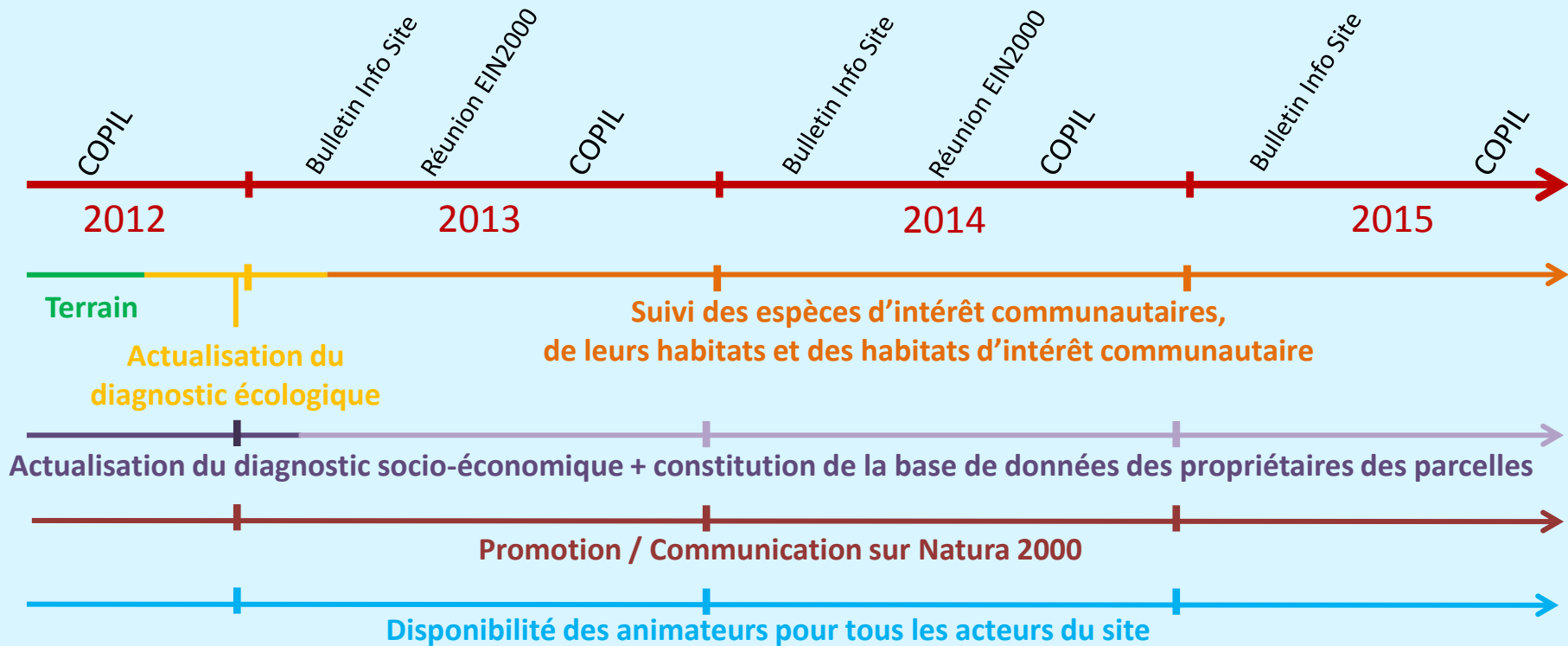
Pour toutes questions, nous contacter :

- Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
 - Pôle Agronomie-Environnement
 - Tél secrétariat : 01.64.79.30.75
 - 418 Rue Aristide Briand
 - 77350 LE MEE SUR SEINE
-
- M. Christophe SOTTEAU
 - Tél : 01.64.79.30.48 / 06.07.18.20.62
 - Mail : christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr



- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- **Perspectives (Florence Delaroche)**
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions





Coordonnées des animateurs :

Fédération de Seine-et-Marne pour
la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
13 rue des Fossés
77 000 Melun
Tel. 01.64.39.03.08
fed.peche77@wanadoo.fr



Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
418 rue Aristide Briand
77 350 Le Mée-sur-Seine

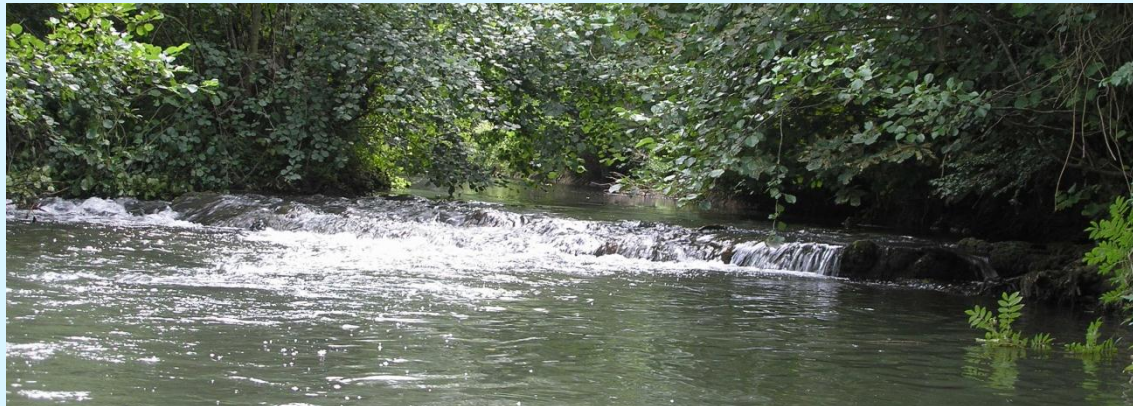


Contact : Christophe SOTTEAU
Chargé d'études Biodiversité
Tel. 01.64.79.30.48
Port. 06.07.18.20.62

christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr

Contact : Florence DELAROCHE
Chargée de mission Natura 2000

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- **Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)**
- Discussions



I. Fondements de l'évaluation des incidences

Pourquoi une Evaluation des incidences ?

Condamnation de la France pour manquement à l'application de la Directive Habitats le 4 mars 2010.

Article concerné de la Directive Habitats :

- Article 6 §3 :
- « tout plan ou projet
 - non directement lié ou nécessaire à la gestion du site
 - mais susceptible d'affecter ce site de manière significative,
 - individuellement, ou en conjugaison avec d'autres plans et projets,
 - fait l'objet d'une évaluation de ses incidences sur le site
 - eu égard aux objectifs de conservation de ce site (...).

I. Fondements de l'évaluation des incidences

Évolution législative avec l'article 13 de la loi sur la Responsabilité Environnementale adoptée le 1er août 2008 : nouvel article L414-4 du CE.

Les activités soumises à évaluation sont définies selon deux types de listes :

1. Les listes portant sur les régimes d'encadrement administratifs existants

- une liste nationale applicable sur l'ensemble du territoire : celle figurant à l'article R414.19 du code de l'environnement (décret du 9 avril 2010 modifié),
- une liste locale établie par chaque préfet de département, complétant cette liste nationale (arrêtée le 10 avril 2011 – AP 2011/DDT/SEPR/110 + modificatif).

2. Les listes constituant un régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000

- une liste nationale de référence établie par le second décret (décret du 16 août 2011),
- une liste locale établie par chaque Préfet, faite à partir de cette liste de référence (arrêtée le 15 octobre 2012 – AP 2012/DDT/SEPR/608) applicable au 1er décembre 2012.

I. Fondements de l'évaluation des incidences : LISTE NATIONALE

3. Types de catégories représentant 29 projets/activités dans la liste nationale (R.414-19 du CE)

- Documents de planification
- Programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations
- Manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage

Grande diversité des domaines abordés dans la liste nationale

I. Fondements de l'évaluation des incidences : LISTES LOCALES

- Liste Locale 1

3 types de catégories représentant 30 projets/activités :

- Plans et schémas (7 items)
- Travaux et Activités (18 items)
- Manifestations et interventions dans le milieu naturel (5 items)

- Liste Locale 2

12 projets/activités variés :

- Forestier (4 items) ;
- Agricole (2 items) ;
- Urbanisme (1 item) ;
- Loi sur l'eau (3 items) ;
- Autres travaux (2 items).

II. Comment s'applique ce régime

Liste Nationale :

En fonction des items sur l'ensemble du territoire national ou au sein d'un site Natura 2000

Liste Locale 1 :

En fonction des items sur l'ensemble du département ou au sein d'un site Natura 2000
+ pour quelques items une bande tampon autour des sites Natura 2000

Liste Locale 2 :

Pour tout ou partie d'un site Natura 2000

Pour savoir si un projet est concerné par l'EIN2000 se reporter au site N2000 de la DDT de Seine-et-Marne

<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/evaluation-des-incidences-natura-r649.html>

III. Principes de l'évaluation des incidences

Le régime d'évaluation des incidences permet :

1. d'évaluer les impacts des projets uniquement sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites N2000,
2. d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à N2000 en amenant le pétitionnaire à s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix sur les sites Natura 2000,
3. d'encadrer l'autorisation des projets affectant un site N2000 et le cas échéant, de s'opposer à la réalisation des projets qui ne remplissent pas les conditions exigées (R 414-24 du CE).

L'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis mais à s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.

III. Principes de l'évaluation des incidences

- Évaluation proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité, mais qui doit examiner l'ensemble des aspects de cette activité ;
- Évaluation de l'incidence de l'activité au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 désignés par la Commission européenne (SIC, ZSC et ZPS) ;
- Évaluation ciblée sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaires présents dans les sites

Cas de dispense : contrats et chartes Natura 2000.

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du pétitionnaire, elle est à sa charge.

IV. Le contenu de l'EIN 2000

L'évaluation présente successivement

1. une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte de situation du programme ou du projet par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation ;
2. une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
3. une analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjugaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
4. les mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
5. une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site Natura 2000.

IV. Le contenu de l'EIN 2000

« Petits projets » :

Pour les « petits » projets ou projets sans incidence, l'EIN2000 peut être rapide.

Un formulaire d'évaluation simplifié est disponible sur le site N2000 de la DDT.

« Gros » projets :

Pour les « gros » projets ou susceptibles d'avoir des incidences sur un site Natura 2000, une étude plus approfondie est nécessaire.

Un canevas dossier complet d'évaluation des incidences est disponible sur le site N2000 de la DDT.

Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut alors être autorisé que sous trois conditions :

**absence de solutions alternatives,
et/ou raisons impératives d'intérêt public majeur,
mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau Natura 2000
(attention au vocabulaire).**

IV. Comment formaliser l'EIN 2000

Liste nationale et liste locale 1 :

Pour ces 2 listes, il n'y a pas de nouveau circuit administratif. L'EIN 2000 est à joindre à son dossier de déclaration, de demande d'autorisations, ...

Le dossier sera traité par le service en charge de l'instruction habituellement.

Les délais d'instruction restent inchangés.

- Exemples :

Manifestations sportives : dossier transmis à la Préfecture ou à la sous-préfecture

Permis de construire : dossier transmis à la mairie pour les communes autonomes ;

Dossier loi sur l'eau transmis à la DDT ;

ICPE Elevage transmis à la DDPP ;

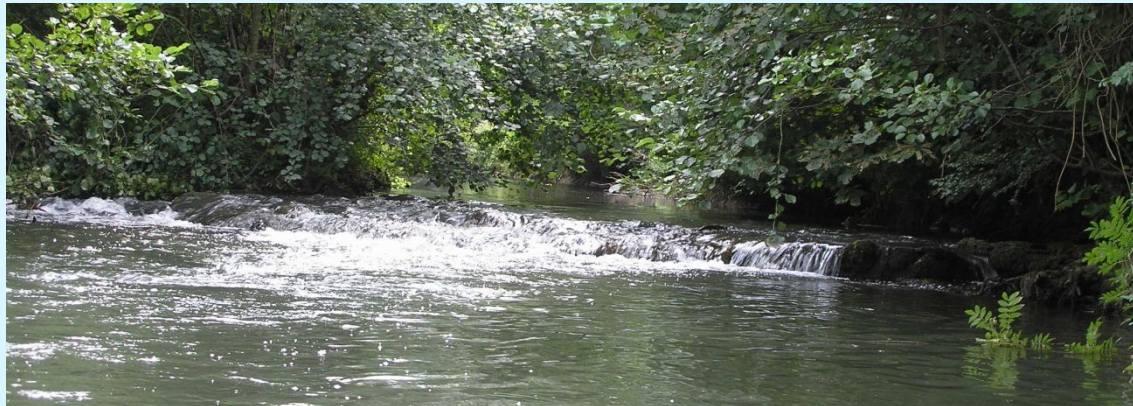
...

Liste locale 2 :

La particularité de cette liste est de créer un régime d'autorisation propre.

Les dossiers sont à transmettre à la DDT qui les instruira.

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- **Discussions**





Merci de votre attention !

Discussions